

*Réunion du Conseil Municipal
du 05 février 2020
COMPTE RENDU DE SEANCE*

Etaients présents :

Messieurs LO GIACO, GREGOIRE, Madame DUMANGE, Monsieur CUISSET, Madame MAHIEUX, Monsieur MALLARD, Mesdames PERALES, BOUCHARD, Messieurs GODART, DAUDRUY, DERUE, Madame DAUSSE, Monsieur GABELLE, Mesdames RICOUR-ARAUJO, CORNEE-MONNIAUX, Monsieur LECOCQ, Mesdames PISA, BRUYERE et Monsieur VION

Attribution des subventions annuelles aux associations locales et ouvres diverses

• Ping-Pong Club d'Assevent	2.500 €
• Société de Crosse La Joyeuse	1.060 €
• Société de Gymnastique l'Avenir	2.300 €
• Gymnastique Entretien Adultes Asseventois	2.300 €
• Comité des Anciens	6.950 €
• Société de Chasse	550 €
• Association des Parents d'Elèves	2.000 €
• Association Sportive de Tennis d'Assevent	1.700 €
• OSCA	5.950 €
• Club Informatique	3.500 €
• Club Couture et tricots d'Assevent	1.000 €
• Association des Secouristes Asseventois	3.000 €
• F.N.A.C.A.	700 €
• Rayon d'Or Asseventois	1.800 €
• Société de Pétanque le Cochonnet Asseventois	900 €
• Danse Modern' Jazz	1.000 €
• Volley Ball Asseventois	1.444 €
• Association OCCE du Groupe Scolaire	1.100 €
• Judo Club	600 €
• Association des Fuseaux Asseventois	650 €
• Ch'ti Drone Asseventois	100 €
• Amicale du Personnel Communal	2.010 €
• Centre Communal d'Action Sociale	45.000 €
• Les Paralysés de France	190 €
• La ligue contre le Cancer	307 €
• Restaurants du Cœur Sambre-Avesnois	620 €
• Mémoire Verrière de Boussois	250 €
• Clic du Val de Sambre	250 €

A noter que le conseil municipal a décidé d'octroyer à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 300 €, à l'organisation des 4 jours de DUNKERQUE, pour le passage de la course cycliste le 6 mai prochain.

Convention tripartite avec la CAMVS et PROMOCIL relative à la gestion des déchets des nouveaux logements route de Boussois

Les nouveaux lotissements doivent être équipés de colonnes enterrées pour la gestion des déchets.

A cet effet, la CAMVS nous demande de signer deux conventions :

- * Une pour la gestion financière concernant la pose et l'entretien de ces colonnes enterrées

Pour la pose :

- 50 % à la charge de la CAMVS
- 25 % à la charge du bailleur
- 25 % à la charge de la Commune

Pour l'entretien :

- 50 % à la charge de la CAMVS
- 50 % à la charge du bailleur

- * Une convention pour l'entretien des abords des colonnes enterrées dans laquelle figurent les engagements de chacune des parties :

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre aura en charge :

- d'effectuer la collecte
- d'optimiser la collecte en fonction des taux de remplissage
- d'effectuer la maintenance des colonnes enterrées
- de nettoyer les cuves

La Ville aura en charge :

- d'entretenir et élaguer les espaces verts sur le domaine public pour assurer le bon fonctionnement de la collecte
- de verbaliser les usagers dont les véhicules stationnés empêchent le bon déroulement de la collecte

Le Bailleur aura en charge par l'intermédiaire de ses gardiens ou par sa société de prestation de service :

- d'entretenir les abords des colonnes quotidiennement
- de nettoyer le périscope autant que nécessaire
- de gérer les dépôts sauvages
- d'entretenir les espaces verts relevant de son domaine de compétence

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les deux conventions tripartites pour l'installation de ces colonnes enterrées.

Choix du nom de la nouvelle résidence construite par PROMOCIL

Le conseil municipal après délibération a décidé de baptiser la nouvelle résidence qui se construit en entrée de ville : **la résidence Simone Veil.**

Après-midis récréatifs durant les vacances de février, d'avril et de la Toussaint

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité le Maire à procéder au recrutement de 5 intervenants ponctuels et de 2 animateurs BAFA à temps non complet pour les après-midis récréatifs organisés par la Commune durant les vacances de février, d'avril et de Toussaint 2020.

Séjour à la neige

2 accompagnateurs diplômés seront recrutés par la Commune pour accompagner les 17 enfants de la classe de CM1 qui participeront à ce séjour durant les vacances de février.

Modification du tableau des effectifs

- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet (17h30/semaine)
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (17h30/semaine) à compter du 1^{er} mars 2020

Divers – Questions

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée que la propriétaire du 103 route de Boussois ayant été placée en EHPAD, son fils a décidé de mettre en vente l'ensemble de la propriété.

Il explique au conseil municipal que cet immeuble et notamment l'immense hangar serait un lieu idéal pour y installer les services techniques municipaux qui n'ont actuellement pas de lieu approprié.

L'Adjoint aux travaux, Monsieur Christian GREGOIRE, explique que le sous-sol du Centre Socio Culturel n'est plus approprié (le camion ne peut y être stationné) et que ce serait l'occasion de regrouper plusieurs lieux de stockage dispersés dans la Commune.

Monsieur le Maire termine en proposant d'être attentif à cette opportunité si un acheteur se présentait.

Le recueil des actes administratifs du SDIS du Nord 2019-04 est mis à disposition du conseil municipal.

Après avoir fait le point sur les différents chantiers en cours dans la commune, aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée.